

COMMUNE DE FLÉRON

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Nos Réf: PU/2021/218pP / CL / 20220617

Madame, Monsieur,

Le Collège communal de Fléron fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur KARA Nahit, domicilié Rue du Tiège 40 à 4620 Fléron.

Le terrain concerné est situé Rue du Tiège 40 à 4620 Fléron, cadastré Fléron section A n° 274 W 2.

Le projet consiste en **la régularisation de l'isolation et la pose de briques de ton rouge-brun nuancées sur les façades avant, latérale et arrière de l'habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

(P.S.: zone d'habitat; G.C.U.: Aire n°2 - Noyau Urbain - Aire en appui au centre urbain; S.D.C.: I.B.1 - Noyau urbain - zone en appui au centre urbain - habitat) et s'écarte du G.C.U pour :

- Parement en briques non conformes (briques nuancées).

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous uniquement, les jours ouvrables, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 à l'adresse suivante : Échevinat de l'Urbanisme, rue F. Lapierre n° 33 à 4620 FLÉRON.

Le dossier est également disponible, pour consultation, sur le site internet communal : <http://www.fleron.be>.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme - téléphone : 04/355 91 51 - mail : urbanisme@fleron.be, dont le bureau se trouve à 4620 FLÉRON, rue François Lapierre 33.


La date d'affichage de l'annonce est le 24/06/2022.

Les réclamations écrites sont à envoyer du 29/06/2022 au 13/07/2022 à 11 heures (clôture) au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n° 19 à 4620 FLÉRON,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete_urbanisme@fleron.be

Fléron, le **20 JUIN 2022**

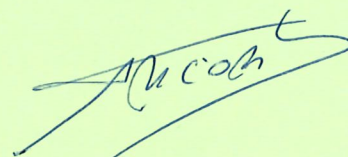
Par délégation de la Directrice
générale,
l'attachée Architecte,



S. GURDAL



Le Bourgmestre,



Th. ANCION

